



PARIS OUEST  
LA DÉFENSE

# OBJETS ENCOMBRANTS

GUIDE DE LA DÉCHÈTERIE  
ET DES COLLECTES

2024



01 47 29 50 50

NANTERRE

# SOMMAIRE

La seconde vie des objets : les solutions pour éviter de jeter.....	3
Que faire des déchets de bricolage, des déchets toxiques et des déchets de chantiers professionnels.....	5
La déchèterie pour tous les publics.....	7
La collecte à domicile des gros appareils électro-ménagers usagés .....	10
La collecte des déchets d'ameublement (encombrants ménagers) .....	11 à 23
• Où et quand les déposer ? .....	11
• Liste des rues pour trouver le secteur dont vous dépendez .....	12 à 19
• Dates des collectes par secteur.....	20 à 21
• Les collectes supplémentaires des objets encombrants dans les secteurs des grands collectifs .....	22 à 23



## La seconde vie des objets

### Au lieu de jeter, je donne, je vends, je répare !

Quand on n'a plus besoin d'un objet, le premier réflexe est bien trop souvent de le jeter. Pourtant, des alternatives existent et permettent à chacun de diminuer sa quantité de déchets de 13 kg par an en moyenne !

#### Avant de jeter des objets, je me pose les bonnes questions...

- Ces objets sont-ils toujours en bon état ?
- Peuvent-ils encore servir ?
- Ont-ils toujours une valeur marchande ?



**Si la réponse à l'une des questions est oui, j'ai trois solutions :  
JE LES DONNE, JE LES VENDS OU JE LES RÉPARE.**

**Pour en savoir plus :**

**[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)** (site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Ademe)  
et **[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)**

## Donner et consommer autrement



### Emmaüs Nanterre

124 à 132bis av. Pablo Picasso - 92000 Nanterre  
06 09 96 96 87  
contactsemmaus92@gmail.com

Prise de rendez-vous par téléphone ou courriel avec les équipes pour le retrait des dons de meubles à domicile (gratuit).

Les donateurs ne peuvent pas déposer directement les meubles et les gros volumes car la surface de stockage est limitée.

#### Accueil des dons :

Du mardi au samedi inclus de 9h00 à 16h00 et sur RDV.

#### Ouverture de la boutique :

Mardi et vendredi de 10h à 16h.  
Mercredi et samedi de 10h à 17h.

**Objets acceptés :** Meubles - vaisselle - linge et vêtements - jouets - livres - maroquinerie/chaussures et sacs - accessoires de la maison : électroménagers petits et grands (en état de fonctionnement) - luminaire - objets de décoration - vaisselle...

#### Espace de vente :

Librairie papeterie solidaire  
Les Coquelicots au 132bis avenue Pablo Picasso. Horaires identiques à ceux de la boutique.

CONDITIONS D'ACCÈS  
SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER  
EN COURS D'ANNÉE



### Ressourcerie le Cercle

Pour tout renseignement :  
09 83 99 80 83  
www.lecercle-ressourcerie.com

### CARTON PLEIN®

#### Association Carton plein

Donnez vos cartons en bon état, ils seront revendus à bas prix dans notre atelier d'inclusion sociale et professionnelle.

Atelier et boutique (lundis, mardis, jeudis, vendredis)

290, rue de la Garenne - 92000 Nanterre  
(sur le site des Groues).  
Tel : 07 57 50 88 40  
www.cartonplein.org

# N'abandonnez pas vos déchets !

## Que faire de vos déchets de bricolage, d'entretien automobile... ?

Les déchets issus du bricolage domestique ou de la mécanique automobile, comme les déchets inertes (gravats, bois, plastique...), le plâtre, mais aussi les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, huiles, filtres à huiles...), ou ceux qui sont souillés (chiffons, bidons...), ne sont pas acceptés, en raison de leur nature ou de leur toxicité, aux collectes en conteneurs ni à la collecte mensuelle des objets encombrants.

Afin que ces déchets ne polluent pas l'environnement, il vous est demandé de les déposer en déchèterie où ils sont dirigés vers les filières de traitement dédiées (voir les modalités d'accès sur le site [www.parisouestladedefense.fr](http://www.parisouestladedefense.fr) et pages suivantes). Pour rappel, l'accès à la déchèterie est gratuit pour les habitants.



## **Vous faites réaliser des travaux par un professionnel (bâtiment, jardinage...)?**

Réclamez-lui les preuves de l'élimination, dans le respect de la réglementation en vigueur, des déchets issus des travaux réalisés à votre domicile : bordereaux de suivi des déchets, factures de déchèteries ou autres preuves de dépôt dans un centre réceptionnant les déchets de chantier (bons de pesée avec la date et le type de déchets par exemple). Vérifiez bien la date du dépôt et le type de déchets.



## **Vous êtes professionnel, que faire de vos déchets d'activité ?**

Les professionnels mais aussi les associations produisent des déchets qui ne relèvent pas des ordures ménagères : déchets verts, gravats, déchets toxiques, déchets électriques, piles et batteries...

Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets dans les conditions compatibles avec la protection de l'environnement et dans le respect des réglementations en vigueur. À cet effet, ils doivent pouvoir prouver, notamment à leurs clients, que les déchets issus de leurs chantiers ont été dirigés dans les filières appropriées pour y être traités.

Pour ce faire, des déchèteries et des centres acceptant les déchets de chantier (par exemple les plateformes qui

commercialisent les matériaux du bâtiment), leur sont accessibles. Les renseignements sont à prendre auprès des chambres consulaires et de l'EPT Pold, sur [www.parisouestladefense.fr](http://www.parisouestladefense.fr) et pages suivantes.

Des éco-organismes sont susceptibles de prendre en charge certaines catégories de déchets (Aliapur pour les pneus usagés, Ecosystem/Recyclum pour les appareils électriques, électroniques et les lampes, Corepile pour les piles et batteries, Eco-TLC pour les textiles, Valdelia pour le mobilier professionnel, OCA-bâtiment pour les déchets de chantier...). Les renseignements sont à prendre directement sur les sites internet de ces organismes.

# **Déchèterie de Nanterre**

## **Les modalités d'accès évoluent : Accès uniquement sur présentation du nouveau badge numérique**

**À partir du 2 janvier 2024, tous les habitants de Nanterre** peuvent accéder à la déchèterie sur présentation du nouveau badge numérique.

Professionnels, trouvez les points de collecte gratuits pour vos déchets sur le site [oca-batiment.org](http://oca-batiment.org)

**Pour obtenir votre badge numérique, rendez-vous sur : [www.parisouestladefense.fr](http://www.parisouestladefense.fr)**



Pour tout renseignement, appelez le 01 47 29 12 22



## Horaires

	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	De 7h à 12 h Particuliers et Professionnels Tous les gabarits	De 7h à 12 h Particuliers Tous les gabarits	De 9h à 12h30 Particuliers Gabarit < 1,90 m de hauteur
Après-midi	De 13h30 à 19 h Particuliers Gabarit < 1,90 m de hauteur	De 13h30 à 19h Particuliers Gabarit < 1.90 m de hauteur	FERMÉ

La déchèterie 59 avenue des Guillaeraies à Nanterre est ouverte les jours fériés exceptés les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

Les camions bennes ou basculants et les véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 t sont interdits.

## Conditions d'accès

Conditions	Particuliers résidents à Nanterre	Professionnels* Artisans et commerçants	Associations
	Badge numérique gratuit de 18 points par an, payant au delà	Tarif forfaitaire au passage	Badge numérique gratuit par association.
Véhicule de tourisme (VP)	1 point par passage	36 € HT	1 point de passage
Véhicule utilitaire léger (VUL) < 2t de PTAC	2 points par passage	142 € HT	2 points de passage
Véhicule utilitaire léger (VUL) ≥ 2t de PTAC	6 points par passage	356 € HT	6 points de passage
Remorque < 750 kg et ≤ à 2 m	2 points par passage	71 € HT	2 points de passage
Grande remorque < 750 kg et > 2 m	3 points par passage	107 € HT	3 points de passage

\* Inscrits au Répertoire des Métiers (extrait DI) ou au Répertoire du commerce et des sociétés (K-bis) et dont le siège est à Nanterre ou ayant un chantier à Nanterre.

Professionnels, trouvez les points de collecte gratuits pour vos déchets sur le site [oca-batiment.org](http://oca-batiment.org)

## Elle est organisée pour recevoir :

- > Cartons et papiers
- > Ferrailles et métaux non ferreux
- > Encombrants ménagers : moquette, polystyrène, vitrage, plastique...
- > Déchets d'ameublement (DEA) : literie, chaise, armoire, table...
- > Déchets verts
- > Gravats, terre, matériaux de démolition ou de bricolage
- > Bois : palettes, caquettes, bois massif...
- > Verre ménager : bouteilles, pots et bocaux
- > Déchets diffus spécifiques (DDS) : solvants, peintures, aérosols, vernis, colles, produits phytosanitaires (**50 litres / mois maximum pour les particuliers**)
- > Textiles
- > Journaux, magazines
- > Huiles usagées
- > Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...
- > Lampes usagées
- > Piles et accumulateurs, batteries
- > Produits pharmaceutiques et déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- > Cartouches, toners
- > Bouteilles de gaz et extincteurs
- > Pneumatiques déjantés (**véhicules légers**)

**Déchets interdits** Ces déchets ont une filière particulière de traitement. Plus d'informations sur le site de l'Ademe [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

- > Ordures ménagères
- > Cadavres d'animaux
- > Déchets organiques putrides
- > Carcasses de voiture, motos ou scooters
- > Déchets amiantés
- > Produits radioactifs
- > Déchets explosifs
- > Carburant automobile

**Sur place, un gardien vous informe.** Il contrôle les matériaux apportés et vérifie le tri effectué au préalable. Il est compétent pour refuser les déchets non acceptables : épaves de voiture, déchets industriels, amiante...

# Gros appareils électro-ménagers

**Dorénavant collectés gratuitement à domicile**

En partenariat avec l'Établissement Public Paris Ouest La Défense, ECOSYSTEM, l'éco-organisme chargé de la collecte et du traitement des appareils électriques et électroniques usagés, collecte à domicile le gros électroménager dont vous souhaitez vous débarrasser.

## Les appareils acceptés sont les suivants :

- > Cuisinière et plaque de cuisson
- > Hotte aspirante
- > Four classique et four à micro-ondes
- > Réfrigérateur et congélateur
- > Lave-vaisselle
- > Lave-linge et sèche-linge
- > Cave à vin



## Pour bénéficier de ce service :

Prenez rendez-vous sur le site [www.jedonnemonelectromenager.fr](http://www.jedonnemonelectromenager.fr)

Vous recevrez ensuite une confirmation par courriel et devrez respecter les consignes suivantes :

- > Ne sortez pas votre appareil sur le trottoir, la collecte se fait à votre domicile
- > Votre électroménager doit impérativement être débranché et accessible, les tuyauteries purgées, les congélateurs dégivrés, et les cuisinières/fours/hottes dégraissés en surface
- > Soyez présent tout au long du créneau de collecte et gardez votre téléphone à proximité
- > Toute modification ou annulation doit être signalée au plus tard la veille de votre rendez-vous, par téléphone

**En cas d'absence injustifiée**, votre rendez-vous de collecte ne pourra pas être reprogrammé.

**40 % des appareils sont réemployés** via une structure de l'économie sociale et solidaire partenaire d'ECOSYSTEM, et à défaut les appareils sont recyclés dans le respect des normes environnementales.

**En complément, n'oubliez pas la reprise « un pour un »** : Lorsque vous achetez un appareil électrique ou électronique quel qu'il soit, le vendeur a l'obligation de vous reprendre gratuitement un appareil usagé du même type.

**Pour les petits appareils ménagers** ainsi que les piles et les batteries, de nombreux magasins proposent des caissons de dépôts en libre accès. Les piles et les batteries peuvent aussi être déposées dans les récupérateurs présents dans les équipements publics et les groupes scolaires de la ville.

# Où et quand déposer vos déchets d'ameublement ?

**Cette collecte concerne exclusivement les déchets d'ameublement des particuliers, qui seront ainsi recyclés.**

Les objets doivent être déposés sur le trottoir au bas de votre habitation, à l'extérieur de votre propriété. Ils ne doivent en aucun cas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

La collecte se déroule uniquement pendant la matinée avec un seul passage du camion benne.

**En dehors de la collecte des déchets d'ameublement qui a lieu 1 ou 2 fois par mois, le dépôt de déchets au sol est strictement interdit.**

**La collecte des déchets est assurée tous les jours de l'année, sauf le 1<sup>er</sup> mai. Des modifications des jours de ramassage sont habituellement prévues autour des fêtes de fin d'année et de la fête nationale.**

## Ce que vous pouvez déposer sur le trottoir

- > Le mobilier en bois
- > Le mobilier en métal
- > Le mobilier en plastique
- > La literie
- > Les ballons d'eau chaude (de taille inférieure à 1 m), etc.

**Ce service n'assure pas la collecte d'objets, dont la taille ou le poids serait incompatible avec la réalisation de cette prestation (volume de la benne, sécurité du personnel...).**

## Ce que vous ne devez pas déposer sur le trottoir

- > Les gravats, les sacs de ciment, matériaux de construction (y compris menuiserie, terres)...
- > Le matériel en fonte (radiateurs, poêles, baignoires...), les sanitaires (bidets, W-C...), les chaudières, les cuves à mazout...
- > Les moteurs et carcasses de voiture...
- > Les bois de grosses sections (madriers, bastings, troncs d'arbres, palettes...)
- > Les pneumatiques
- > Les produits liquides, inflammables et toxiques
- > Les ordures ménagères
- > Les déchets professionnels
- > Les déchets végétaux présentés en fagots ou en sacs
- > Les déchets d'équipements électriques et électroniques (cuisinières, réfrigérateurs, lave-linges, ordinateurs, télévisions...)
- > Éléments vitrés (portes, miroirs...)

# Liste des rues par secteur

La liste des voies de la ville de Nanterre et les secteurs auxquels elles sont rattachées.

Repérez le secteur dont vous dépendez, en fonction de votre adresse (les rues sont classées par ordre alphabétique). Une fois votre secteur identifié, consultez le calendrier des dates de ramassage en fin de guide.

VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
11 Novembre 1918 (rue du n° impair de 1 à 5)	C	Amandiers (rue des) - n° impair à partir du n°19	K
17 Octobre 1961 (boulevard du)	F	Amandiers (rue des) - n° pair de 2 à 14	J
19 Mars 1962 (rue du)	K	Amitié (rue de l')	G
8 Mai 1945 (rue du)	K	Ampère (rue)	B
27 mars 2002 (place du)	K	Anciennes Mairies (rue des)	J
Abeilles (impasse des)	M	Arago (avenue François)	
Acacias (rue des)	A	n° pair à partir du n°194	D
Agglomérés (rue des) - n° impair de 1 à 31	A	Arche (jardin de l') - n° impair à partir du n°187	N
Agriculture (rue de l') - n° impair	D	Arche (terrasse de l')	N
Agriculture (rue de l') - n° pair à partir du n°2	C	Arlequin (allée de l')	N
Ajoncs (allée des)	D	Aubépines (rue des)	C
Alembert (allée Jean d')	E	Audin (rue Josette et Maurice)	A
Alexandre (avenue)	K	Auvergne (allée d')	D
Allemane (rue Jean)	A	Avenir (rue de l')	B
Allende (rue Salvador) - n° impair de 1 à 71	F	Babeuf (rue Gracchus)	M
Allende (rue Salvador) - n° pair de 2 à 74	F	Baixas (rue Clarin Bonaventure)	K
Allende (rue Salvador)		Balzac (boulevard Honoré de)	E
n° impair à partir du n°73	N	Barbet (rue Raymond) - n° impair de 1 à 57	J
Allende (rue Salvador) - n° pair à partir du n°76	N	Barbet (rue Raymond) - n° pair de 2 à 72	J
Alouettes (avenue des)	L	Barbet (rue Raymond) - n° impair à partir du n°59	B
Alouettes (rue des) - n° impair de 1 à 11	K	Barbet (rue Raymond) - n° pair à partir du n°74	B
Alouettes (rue des) - n° impair à partir du n°13	L	Barbusse (rue Henri) - n° impair de 1 à 67	J
Alouettes (rue des) - n° pair à partir du n°18	L	Barbusse (rue Henri) - n° pair à partir du n°2	J
Alouettes (rue des) - n° pair de 2 à 16	K	Barbusse (rue Henri) - n° impair à partir du n°69	I
Amandiers (rue des) - n° impair de 1 à 17	J	Bas (rue du)	J
Amandiers (rue des) - n° pair à partir du n°16	K	Beau de Rochas (rue Alphonse)	D
		Beauvoir (rue Simone de)	A

VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
Becker (impasse Daniel)	L	Camelinat (allée)	H'
Becker (rue Daniel)	L	Campanella (square Thomas)	I
Bequet (rue)	B	Carriers (rue des)	H
Bel Air (rue du)	L	Castel Marly (rue du)	J
Belfort (avenue de)	L	Cendres (chemin des)	M
Belfort (rue de)	L	Cerisiers (chemin des)	L
Belles Femmes (place des)	J	Chailliers (avenue des)	M
Belles Vues (avenue des)	L	Chailliers (résidence des)	M
Beltrame (boulevard Arnaud)	F	Chailliers (rue des)	M
Béranger (rue)	A	Champs Pierreux (avenue des)	
Bernard (allée Claude)	E	n° impair de 1 à 15	H'
Berry (allée du)	D	Champs Pierreux (avenue des)	
Bert (rue Paul)	B	n° impair à partir du n°17	H
Berthelot (rue Marcelin)	B	Champs Pierreux (avenue des)	
Bertin (rue Paul)	L	n° pair à partir du n°2	H
Bezons (rue de)	B	Chanzy (rue de) - n° impair de 1 à 15	J
Bizis (allée des)	E	Chanzy (rue de) - n° pair à partir du n°16	I
Blanche (villa)	I	Chanzy (rue de) - n° impair à partir du n°17	I
Blanqui (allée Auguste)	I	Chanzy (rue de) - n° pair de 2 à 14bis	J
Bobillot (rue du Sergent)	B	Chapelle (place de la)	F
Boileau (rue)	I	Chappe (rue Claude)	H
Bois (rue du)	I	Charcot (rue du Docteur)	M
Bois Joly (rue du)	J	Chasse (rue de la)	A
Boule (place de la) - n° impair de 1 à 1	J	Chemins de Fer (impasse du)	J
Boule (place de la) - n° pair de 2 à 2 bis	I	Chênes (rue des)	D
Boule (place de la) - n° impair de 5 à 5	L	Chenevieux (rue des)	L
Boule (place de la) - autres n°	M	Chéreau (esplanade Patrice)	D
Bourgogne (allée de)	D	Cheval Moussé (rue du)	M
Bouvets (boulevard des)	N	Chèvremonts (rue des)	M
Branly (rue)	H	Circulaire (rue)	L
Brèche (square de la)	F	Cité Blanche (rue de la)	B
Bretagne (allée de)	D	Claudius-Petit (allée Eugène)	D
Brossolette (allée Pierre)	E	Clemenceau (avenue Georges)	
Bruyères (allée des)	D	n° impair de 1 à 257	H
Buffon (allée Georges-Louis)	E	Clemenceau (avenue Georges)	
Buzenval (rue de)	M	n° pair à partir du n°128	K
Cabet (allée Etienne)	I	Clemenceau (avenue Georges)	
Calvaire (rue du)	M	n° pair de 2 à 126	L

VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
Clemenceau (avenue Georges)		Decour (square Jacques)	G
n° impair à partir du n°259	G	Degeyter (place Pierre)	H'
Clément (place Jean-Baptiste)	H'	Demoiselles d'Avignon (allée des)	G
Cocquet (allée Hélène et Mercédès)	B	Dequeant (rue Alfred) - n° impair	D
Colombe (place de la)	F	Descartes (allée René)	E
Commune de Paris (avenue de la)		Desmoulins (rue Camille)	M
n° impair de 1 à 61	B	Diderot (rue)	H
Concorde (rue de la)	H	Diderot (square Denis)	I
Coquelicots (résidence des)	C'	Dinin (rue Alfred)	I
Corneille (allée Pierre)	E	Doucet (rue André)	B
Corse (allée de)	D	Doumer (rue du Président Paul)	B
Côte (rue de la) - n° impair	H	Dreyfus (cours Nicole)	C
Côte (rue de la) - n° pair de 2 à 6	J	Dubuis (rue Edmond)	F
Côte (rue de la) - n° pair à partir du n°8	H	Ducastel (rue Lucien)	B
Côte des Amandiers (rue de la)	H	Dumas (rue Alexandre)	B
Côtes d'Auty (rue des)	D	Ecoles (passage des)	H
Couchant (boulevard du)	J	Ecoles (rue des)	H
Courbet (rue Gustave)	L	Egalité (rue de l')	H
Courbevoie (rue de) - n° impair de 1 à 75	J	Eglise (rue de l')	J
Courbevoie (rue de) - n° pair à partir du n°2	K	Enesco (rue Georges)	M
Courbevoie (rue de) - n° impair à partir du n°77	B	Enguerrand (avenue)	D
Courtelaine (allée Georges)	E	Erables (allée des)	A
Craiova (rue de)	G	Ermites (rue des)	M
Croix (passage de la)	J	Estienne d'Orves (allée d')	E
Croix (rue de la) - n° impair de 1 à 5	J	Etang (allée de l')	F
Croix (rue de la) - n° pair à partir du n°10	I	Eugène (avenue)	K
Croix (rue de la) - n° pair de 2 à 8	J	Fabien (allée du Colonel)	E
Croix (rue de la) - n° impair à partir du n°7	I	Fabre (rue Georges-Gabriel)	L
Croizat (mail Ambroise)	E	Faidherbe (rue)	B
Curie (allée Marie)	K	Faure (avenue Félix)	K
Curie (avenue Pierre)	K	Faure (impasse Félix)	K
Curie (rue Pierre)	K	Fellini (place Federico)	J
Damades (allée des) - n° impair de 1 à 31	H'	Fernando (rue)	J
Damades (allée des) - n° pair à partir du n°2	H'	Ferry (rue Jules)	D
Damades (allée des) - n° impair à partir du n°33	L	Fleming (allée Sir Alexander)	E
Danse (allée de la)	F	Fleurs (rue des)	L
Debussy (rue Claude)	B	Flourens (rue Gustave)	L
Decour (rue Jacques)	G	Foch (place du Maréchal) - n° impair	J

VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
Foch (place du Maréchal)		Hauts Gibets (chemin des)	M
n° pair à partir du n°2	I	Hazard (rue de l'Abbé)	H
Folie (rue de la)	C	Hébert (rue Célestin)	N
Fontaine de Rolle (avenue de la)	H	Hennape (rue)	H
Fontenelles (rue des) - n° impair	H	Hérolid (boulevard)	J
Fontenelles (rue des) - n° pair à partir du n°2	G	Hêtres (rue des)	D
Foucault (rue du Docteur)	J	Hoche (avenue) - n° impair	B
Fourier (square Charles)	I	Hugo (rue Victor) - n° impair	B
Frachon (avenue Benoît)	A	Hugo (rue Victor) - n° pair à partir du n°2	J
France (rue Anatole)	C	Ile de France (allée de l')	D
Franklin (rue)	J	Industrie (rue de l')	B
Fusillés de la Résistance (route des)		Iris (résidence des)	C'
n° pair à partir du n°106	L	Jaurès (rue Jean)	I
Fusillés de la Résistance (route des)		Jenner (allée Edward)	E
n° pair de 2 à 104	K	Jenny (avenue)	D
Gabriel (avenue)	L	Joffre (avenue du Maréchal) - n° impair	M
Gallieni (avenue du Général)	B	Joffre (avenue du Maréchal)	
Gambetta (rue)	J	n° pair à partir du n°2	I
Garches (rue de)	M	Joliot Curie (avenue Frédéric et Irène)	
Gare (place de la)	B	n° impair de 1 à 33	J
Gare (rue de la)	B	Joliot Curie (avenue Frédéric et Irène)	
Gascogne (allée de)	D	n° pair de 174 à 178	F
Gaule (esplanade Charles de)	N	Joliot Curie (avenue Frédéric et Irène)	
Gautier (allée Théophile)	E	n° pair de 2 à 172	H
Gautier (rue Jules)	J	Joliot Curie (avenue Frédéric et Irène)	
Génin (rue Marcel)	L	n° impair de 35 à 93	K
Glycines (résidence des)	C'	Jonquilles (résidence des)	C'
Goulvents (rue des)	I	Jourde (allée François)	I
Gounod (rue Charles)	B	Kléber (rue) - n° impair	A
Grand Champ (rue du)	J	Kléber (rue) - n° pair de 2 à 68	A
Grands Buissons (rue des)	B	Kléber (rue) - n° pair à partir du n°70	B
Grands Prés (rue des) - n° impair de 9 à 11	D	Komarov (allée Vladimir)	B
Greuze (allée)	F	La Fontaine (allée Jean de)	E
Guémiah (boulevard Abdenbi)	E	La Garenne (rue de) - n° pair à partir du n°284	D
Guerry (rue Edmond)	I	La Garenne (rue de)	
Guesde (rue Jules)	I	n° impair à partir du n°345	D
Gymnase (impasse du)	I	Laennec (allée René)	E
Hany (passage Georges)	J	Lakanal (allée Joseph)	E
		Lamarck (allée Jean-Baptiste)	E

VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
Lamartine (rue)	I	Mandela (place Nelson) - n° impair de 1 à 27	F
Langevin (rue Paul)	I	Mandela (place Nelson) - n° pair à partir du n°2	F
Lannes (rue)	A	Mandela (place Nelson) - n° impair à partir du n°201	F
Larousse (rue Pierre)	M	Mandela (place Nelson) - n° impair de 79 à 199	N
Lauriers (allée des)	C	Manouchian (rue Missak)	M
Le Corbusier (allée)	N	Mans (rue du)	I
Lebon (rue Jean-Baptiste)	J	Mansart (boulevard Jules)	E
Leclerc (boulevard du Général)	A	Marceau (rue)	A
Lecuyer (rue Louis)	A	Marcelle (villa)	J
Léger (allée Fernand)	H	Marché (passage du)	J
Lemaître (rue Thomas)	I	Marché (rue du)	J
Lemel (place Nathalie)	H'	Marché (rue du)	J
Lénine (avenue Vladimir Ilitch) - n° impair	I	Marguerites (avenue des)	L
Lénine (avenue Vladimir Ilitch) n° pair de 2 à 40	J	Marronniers (allée des)	M
Lénine (avenue Vladimir Ilitch) n° pair à partir du n°42	I	Marronniers (villa des)	K
Léo (rue André)	H'	Marthe (villa)	J
Lescop (rue Paul) - n° impair de 1 à 39	A	Martin (avenue Henri)	A
Lescop (rue Paul) - n° pair à partir du n°2	A	Mayer (place Edouard)	I
Lescot (allée Pierre)	E	Merisiers (place des)	D
Levant (boulevard du)	J	Metz (rue de) - n° pair de 2 à 20	D
Libération (allée de la)	H'	Meunier (avenue Louis)	J
Liberté (allée de la)	F	Michelet (rue Jules)	A
Liberté (avenue de la) - n° impair de 1 à 39	H'	Midi (boulevard du)	I
Liberté (avenue de la) - n° pair à partir du n°2	H	Millet (rue Jean-François)	H'
Liberté (avenue de la) - n° impair à partir du n°41	H	Molières (rue des)	M
Lilas (résidence des)	C'	Montesquieu (rue de)	H
Lille (rue de)	D	Montpreau (rue)	J
Longues Raies (rue des)	N	Mont-Valérien (rue du)	L
Lorilleux (rue Charles)	G	More (square Thomas)	I
Lorraine (allée de)	D	Morelly (rue)	I
Louvetiers (rue des)	L	Morin (rue Paul)	A
Luaps (impasse des)	L	Moulin (rue Jean)	M
Luaps (rue des)	L	Moulin Noir (avenue du)	A
Luaps Prolongée (rue des)	L	Mozart (rue)	B
Mac Mahon (rue)	M	Muguets (place des)	C
Mandela (mail Nelson)	F	Musset (allée Alfred de)	E
		National (boulevard)	I

VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
Neruda (rue Pablo)	F	Pommiers (impasse des)	M
Neuilly (rue de)	H	Pongerville (rue de)	J
Normandie (allée de)	D	Potagers (rue des)	D
Ombrages (rue des)	M	Pottier (place Eugène)	H'
Ormes (rue des)	D	Pouvins (allée des)	I
Ouest (rue de l')	I	Prés (rue des)	B
Paix (rue de la)	G	Primevères (allée des)	D
Pâquerettes (rue des)	C	Primevères (rue des)	D
Paré (allée Ambroise)	E	Progrès (rue du)	A
Parfumeurs (allée des)	B	Proudhon (square Pierre-Joseph)	I
Pascal (boulevard Blaise)	E	Provence (allée de)	D
Pascal (rue)	B	Provinces Françaises (boulevard des) n° impair	D
Pasteur (rue)	K	Provinces Françaises (boulevard des) n° pair à partir du n°100	D
Paul (place Marcel)	N	Provinces Françaises (boulevard des) n° pair de 2 à 100	F
Pavillons (rue des)	K	Purcell (rue Henry)	M
Pelloutier (allée Fernand)	I	Quentin (avenue Jules) - n° impair de 1 à 169	A
Péri (place Gabriel)	J	Quentin (avenue Jules) - n° pair à partir du n°2	A
Pernoud (allée Georges)	F	Quignon (passage du)	J
Pernoud (square Georges)	F	Rachel (avenue)	L
Pervenches (résidence des)	C'	Raimon (rue Léon)	J
Pesaro (boulevard de)	N	Raspail (boulevard François-Vincent) n° impair	B
Picasso (avenue Pablo) - n° impair de 1 à 117	F	Raspail (boulevard François-Vincent) n° pair à partir du n°2	E
Picasso (avenue Pablo) - n° pair à partir du n°104	G	Ravel (rue Maurice)	B
Picasso (avenue Pablo) - n° impair de 119 à 121	N	Reclus (rue Elisée)	M
Picasso (avenue Pablo) - n° impair de 123 à 149	G	Réjane (allée)	E
Picasso (avenue Pablo) n° impair à partir du n°151	N	Renan (rue Ernest) - n° pair à partir du n°2	A
Picasso (avenue Pablo) - n° pair de 2 à 102	H	Renan (rue Ernest) - n° impair à partir du n°23	A
Pierre (place du Docteur)	B	République (avenue de la) - n° pair de 150 à 430	C
Pierre (rue du Docteur)	B	République (avenue de la) - n° pair de 2 à 58	B
Pinel (allée Philippe)	E	République (avenue de la) n° impair à partir du n°299	D
Plaideurs (passage des)	L		
Plaideurs (rue des)	L		
Plainchamp (place Jean-Baptiste)	J		
Plateau (rue du)	L		
Poincaré (rue Raymond)	I		
Politzer (allée Georges)	K		



VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
République (avenue de la n° pair à partir du n°432)	D	Sannois (rue de)	B
Résistance (rue de la)	A	Sarcey (rue Francisque)	J
Rigault (rue) - n° impair	J	Sartrouville (rue de)	D
Rigault (rue) - n° pair de 2 à 20	J	Satie (rue Erik)	M
Rigault (rue) - n° pair à partir du n°22	B	Saudmont (rue Yves)	L
Riou (passage Antoine)	K	Saules (rue des)	D
Rochegeude (avenue de)	J	Savoie (allée de)	D
Rochet (rue Waldeck)	J	Sayad (rue Abdelmalek)	I
Rolland (rue Romain)	L	Seine (boulevard de la) - n° impair	A
Rosiers (rue des)	G	Seine (boulevard de la) - n° pair à partir du n°2	B
Rossini (rue)	M	Sellier (square Henri)	I
Rouget de Lisle (avenue)	B	Sergent (rue Pierre)	M
Rouget de Lisle (rue) - n° impair	B	Silvy (rue)	J
Rouget de Lisle (rue) - n° pair de 2 à 78	B	Sismondi (square)	I
Rouget de Lisle (rue) - n° pair à partir du n°80	H'	Smetana (rue Frédéric)	M
Rousseau (rue Jean-Jacques)	H	Sorbiers (rue des)	A
Rueil (avenue de)	I	Soufflot (boulevard Jacques-Germain n° impair)	E
Sabatier (impasse André)	L	Source (rue de la) - n° impair	L
Sabatier (rue André)	L	Source (rue de la) - n° pair à partir du n°100	L
Sablières (rue des) - n° impair de 1 à 17	A	Source (rue de la) - n° pair de 2 à 34	L
Sadi Carnot (rue) - n° impair de 1 à 37	J	Source (rue de la) - n° pair de 36 à 72	H'
Sadi Carnot (rue) - n° pair de 2 à 34	J	Stalingrad (rue de)	J
Sadi Carnot (rue) - n° pair à partir du n°36	H	Strasbourg (rue de)	D
Sadi Carnot (rue) - n° impair à partir du n°39	H	Sud-Est (boulevard du)	J
Saint-Cloud (rue de)	M	Suisses (passage des)	M
Sainte-Geneviève (rue)	I	Suisses (rue des) - n° impair de 1 à 23	L
Saint-Germain (cour)	J	Suisses (rue des) - n° pair de 2 à 24	L
Saint-Just (rue)	M	Suisses (rue des) - n° impair à partir du n°25	M
Saint-Maurice (rue) - n° impair de 1 à 21	I	Suisses (rue des) - n° pair à partir du n°26	M
Saint-Maurice (rue) - n° pair à partir du n°18	M	Suresnes (rue de) - n° impair	K
Saint-Maurice (rue) - n° pair de 2 à 16	I	Suresnes (rue de) - n° pair à partir du n°2	L
Saint-Maurice (rue) - n° impair à partir du n°23	M	Télégraphe (rue du)	M
Saint-Nicolas (cour)	J	Terneau (rue Joseph)	M
Saint-Simon (square Henri de)	I	Tertre (allée du)	F
Salembier (rue)	K	Thorez (rue Maurice)	J
Sampaix (allée Lucien)	E	Tilleuls (villa des)	J
Sand (allée George)	E	Tillion (rue Germaine)	B

VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
Timbaud (allée Jean-Pierre)	E	Wallon (allée Henri)	K
Tir (rue du)	K	Watford (rue de)	G
Tolain (allée)	I	Zilina (rue de)	A
Tolstoï (allée Léon)	E	Zola (boulevard Emile) - n° impair	E
Triaire (impasse Philippe)	L		
Triaire (rue Philippe)	L		
Trois Fontanot (rue des)	N		
Trois Musiciens (allée des)	F		
Tulipes (résidence des)	C'		
Union (rue de l')	A		
Université (allée de l')	C		
Université (terrasse de l')	F		
Vaillant (allée Edouard)	I		
Vaillant-Couturier (impasse Paul)	L		
Vaillant-Couturier (rue Paul n° impair de 1 à 57)	L		
Vaillant-Couturier (rue Paul n° impair à partir du n°121)	L		
Vaillant-Couturier (rue Paul n° pair à partir du n°2)	M		
Vaillant-Couturier (rue Paul n° impair de 59 à 119)	H'		
Vallès (allée Jules)	H'		
Varlin (rue Eugène)	I		
Venêts (rue des) - n° impair de 1 à 25	K		
Venêts (rue des) - n° pair à partir du n°2	J		
Venêts (rue des) - n° impair à partir du n°27	H		
Verdun (rue de)	K		
Vernet (rue Horace)	H		
Veuve Lacroix (rue)	D		
Vieux-Pont (rue du)	I		
Vignes (rue des)	M		
Viollet le Duc (allée Eugène)	E		
Volant (rue)	J		
Voltaire (rue)	A		

# Collecte des objets encombrants

## Année 2024

Une fois que vous avez trouvé votre rue et le numéro de voirie dans la liste des voies sur les pages précédentes, vous pouvez déterminer le secteur dont vous dépendez et connaître les dates de ramassage de vos objets encombrants.

J'habite au : .....

Je fais donc partie du secteur : .....



**UNE QUESTION ?**  
**Contactez la direction**  
**de l'environnement**  
**au 01 47 29 50 50**

	secteur A	secteur B	secteur C	secteur C'	secteur D	secteur E	secteur F	secteur G
JANVIER	30/12/2023	jeudi 4	mardi 9	jeudi 11	mer 10	jeudi 25	mardi 16	mer 17
FEVRIER	mardi 6	jeudi 1 <sup>er</sup>	mardi 13	jeudi 8	mer 14	jeudi 22	mardi 20	mer 21
MARS	mardi 5	jeudi 7	mardi 12	jeudi 14	mer 13	jeudi 28	mardi 19	mer 20
AVRIL	mardi 2	jeudi 4	mardi 9	jeudi 11	mer 10	jeudi 25	mardi 16	mer 17
MAI	mardi 7	jeudi 2	mardi 14	jeudi 9	mer 8	jeudi 30	mardi 21	mer 15
JUIN	mardi 4	jeudi 6	mardi 11	jeudi 13	mer 12	jeudi 27	mardi 18	mer 19
JUILLET	mardi 2	jeudi 4	mardi 9	jeudi 11	mer 10	jeudi 25	mardi 16	mer 17
AOUT	mardi 6	jeudi 1 <sup>er</sup>	mardi 13	jeudi 8	mer 14	jeudi 22	mardi 20	mer 21
SEPTEMBRE	mardi 3	jeudi 5	mardi 10	jeudi 12	mer 11	jeudi 26	mardi 17	mer 18
OCTOBRE	mardi 1 <sup>er</sup>	jeudi 3	mardi 8	jeudi 10	mer 9	jeudi 24	mardi 15	mer 16
NOVEMBRE	mardi 5	jeudi 7	mardi 12	jeudi 14	mer 13	jeudi 28	mardi 19	mer 20
DECEMBRE	mardi 3	jeudi 5	mardi 10	jeudi 12	mer 11	vend 20	mardi 17	mer 18
JANVIER 2025	mardi 7	vend 5	mardi 14	jeudi 9	mer 8	jeudi 23	mardi 21	mer 15

	secteur H	secteur H'	secteur I	secteur J	secteur K	secteur L	secteur M	secteur N
JANVIER	mardi 23	mardi 30	vend 5	sam 6	sam 13	sam 20	lundi 29	mer 24
FEVRIER	vend 23	mardi 27	vend 2	mer 7	sam 10	sam 17	sam 24	mer 28
MARS	vend 22	mardi 26	vend 1 <sup>er</sup>	mer 6	sam 9	sam 16	sam 23	mer 27
AVRIL	vend 26	mardi 23	vend 5	mer 3	sam 13	sam 20	sam 27	mer 24
MAI	vend 24	mardi 28	vend 3	lundi 6	sam 11	sam 18	sam 25	mer 22
JUIN	vend 28	mardi 25	vend 7	mer 5	sam 8	sam 15	sam 22	mer 26
JUILLET	vend 26	mardi 23	vend 5	mer 3	sam 13	sam 20	sam 27	vend 12
AOUT	vend 23	mardi 27	vend 2	mer 7	sam 10	sam 17	sam 24	vend 16
SEPTEMBRE	vend 27	mardi 24	vend 6	mer 4	sam 14	sam 21	sam 28	mer 25
OCTOBRE	vend 25	mardi 22	vend 4	mer 2	sam 12	sam 19	sam 26	mer 23
NOVEMBRE	vend 22	mardi 26	vend 1 <sup>er</sup>	mer 6	sam 9	sam 16	sam 23	mer 27
DECEMBRE	vend 27	mardi 24	vend 6	mer 4	sam 14	sam 21	sam 28	lundi 23
JANVIER 2025	vend 24	mardi 28	vend 3	sam 4	sam 11	sam 18	sam 25	mer 22

# Collectes supplémentaires des objets encombrants

## dans les secteurs de grands collectifs

Depuis avril 2022, une collecte mensuelle supplémentaire des objets encombrants ménagers vient s'ajouter aux collectes déjà existantes.

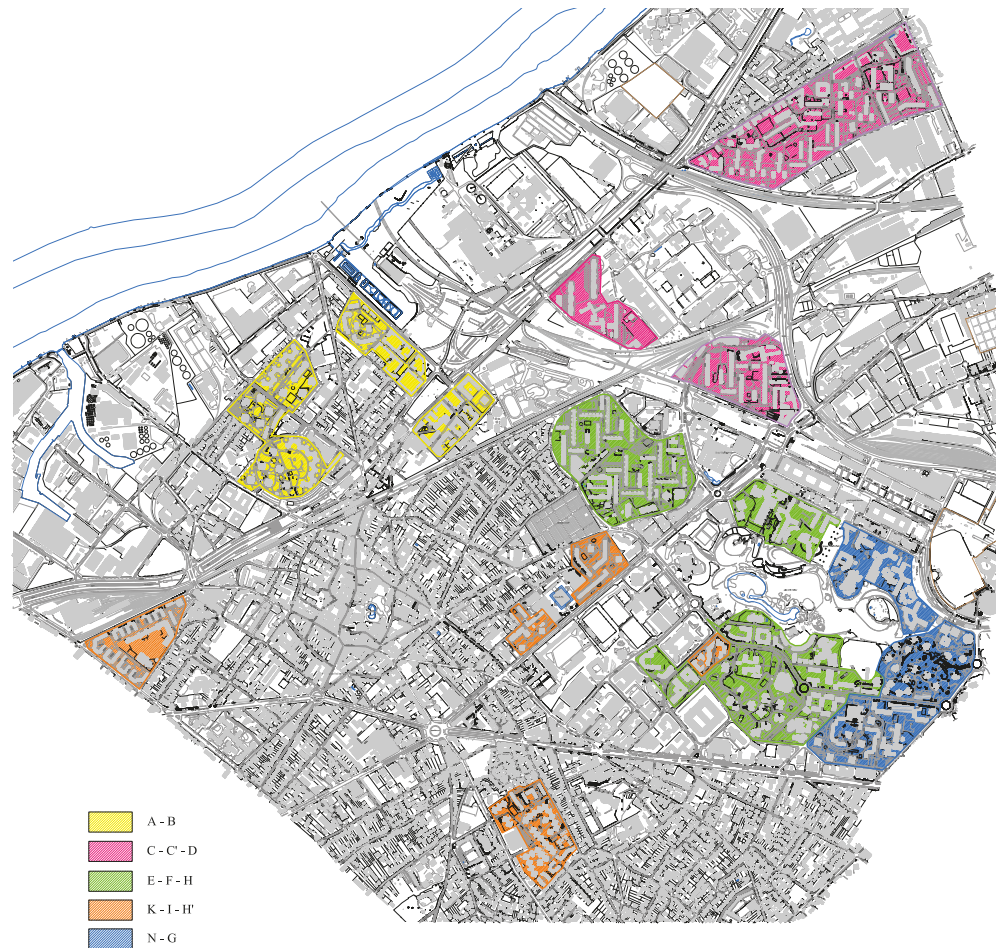
Les usagers des secteurs concernés -indiqués sur le plan ci-dessous- sont invités à utiliser ce second ramassage mensuel pour contribuer à la diminution des dépôts sauvages.

Chaque secteur est identifié par une suite de lettres, secteurs auxquels correspondent les dates des collectes dans le tableau à suivre.

	secteur AB	secteur CC'D	secteur EFH	secteur KIH'	secteur NG
JANVIER	jeudi 18	lundi 22	mer 3	vend 19	lundi 8
FEVRIER	lundi 26	Jeudi 29	sam 3	vend 16	lundi 5
MARS	lundi 25	vend 29	sam 2	lundi 18	vend 8
AVRIL	lundi 22	lundi 29	lundi 8	mardi 30	sam 6
MAI	lundi 27	vend 31	vend 10	vend 17	sam 4
JUIN	lundi 24	vend 21	lundi 10	lundi 17	sam 1
JUILLET	lundi 22	lundi 29	lundi 8	jeudi 18	lundi 1 <sup>er</sup>
AOUT	lundi 26	jeudi 29	vend 9	sam 3	jeudi 15
SEPTEMBRE	Vend 20	lundi 30	lundi 2	jeudi 19	lundi 9
OCTOBRE	lundi 28	mardi 29	sam 5	jeudi 17	lundi 7
NOVEMBRE	lundi 25	vend 29	lundi 4	lundi 18	lundi 11
DECEMBRE	mardi 31	lundi 30	lundi 9	jeudi 19	sam 7
JANVIER 2025	lundi 27	mer 29	lundi 13	jeudi 16	lundi 6

*Dates 2024 et janvier  
2025 des secondes  
collectes mensuelles  
des encombrants sur les  
secteurs concernés.*


Secteurs bénéficiant d'une seconde collecte mensuelle d'objets encombrants.



Les objets sont à sortir sur les trottoirs le matin même des jours de collecte avant 8 h 30.



Plus d'informations sur les collectes :

 01 47 29 50 50

[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)

 **PARIS OUEST  
LA DÉFENSE**

